



Obtention du prix international Balzan pour l'humanité, la paix et la fraternité entre les peuples : **Une nouvelle étape décisive pour l'association Vivre en Famille**

D'abord connue pour son action dans le domaine de l'adoption en France et à l'international, c'est aujourd'hui le volet humanitaire de l'association et ONG Vivre en famille, qui est mis à l'honneur et reconnu grâce à l'obtention du prix international Balzan pour l'humanité, la paix et la fraternité entre les peuples. Le 20 novembre prochain à Rome, elle recevra son prix des mains du Président de la République italienne, Giorgio Napolitano, au Palais du Quirinal. Ensuite, le programme des actions, déjà établi, la mènera au coeur de plusieurs pays d'Afrique.

La « petite » association française promue au rang des plus grandes ONG

Peu connu en France, ce prix est pourtant l'un des plus prestigieux au niveau international. Il est remis à une fréquence variable (avec un intervalle jamais inférieur à trois ans) à une personne ou à une institution qui s'est distinguée par ses mérites humanitaires et il est assorti d'une dotation inespérée pour l'association (1 million de francs suisses), qui se voit ainsi promue au rang des plus grands de ce monde après l'Abbé Pierre, Mère Térésa, le Comité international de la Croix-Rouge ou encore le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

21 ans d'histoire extraordinaire, reconnue à l'international

C'est indéniablement l'histoire extraordinaire de cette association, au travers de ses fondateurs débordant d'énergie et de sensibilité, qui a séduit le jury.

Avec pragmatisme et résolution, Vivre en famille oeuvre depuis 1993 dans l'intérêt supérieur de l'enfant et pour défendre ses droits fondamentaux, à savoir l'accès à la santé, à l'éducation et à une vie décente dans son pays d'origine.

Fondée sur une éthique et des valeurs fortes, l'association a su mener de nombreuses missions sociales et médicales sur le terrain à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Centrafrique et au Bénin :

- Financement de projets complets (reconstruction d'une école détruite par des pluies diluviennes, construction d'une bibliothèque en zone désertique, d'un dispensaire-maternité...)
- Soutien local aux orphelinats (amélioration des conditions de vie, de nutrition et de soins), à la scolarité (financement du fonctionnement de plusieurs écoles, avec une attention particulière pour la scolarisation des filles) et au monde médical (campagne de dépistage du paludisme, opérations labio-palatines, soins dentaires, etc.)
- Envoi de containers humanitaires (aide alimentaire, matériel scolaire et médical, dont des blocs opératoires).

Une dotation utilisée à 100% dans les projets humanitaires

Comme pour tous ses projets et les donations qu'elle reçoit, Vivre en famille investira intégralement et en direct la dotation liée au prix Balzan. Pour Edith et Maurice Labaisse, fondateurs de l'association « *ce prix est une opportunité inespérée pour accélérer la réalisation de projets visant à répondre à des besoins humanitaires criants, constatés sur le terrain lors de missions. Nous le percevons également comme un levier amplificateur pour nos actions futures* ».

=> **programme des actions humanitaires 2015-2016** : disponible dans le dossier de presse complet.

Le 20 novembre prochain à Rome...

A l'invitation de la fondation Balzan, Edith et Maurice Labaisse iront le 20 novembre prochain à Rome pour la cérémonie de remise des prix, qui se déroulera au Palais présidentiel du Quirinal.

Vivre en famille recevra ce prix avec honneur et humilité, dans le respect de ses valeurs.

=> **programme presse sur place (Rome)** : *demande d'accréditation obligatoire*

- **20/11/14** (14h30 - 17h30) : rencontre « tête à tête » des 5 lauréats (30 min. chacun) - Hôtel Ponte Sisto.
- **21/11/14** (12h) : présentation publique de Vivre en Famille à l'Accademia Nazionale dei Lincei

Contact presse : Sylvie Le Roux - 06 28 69 05 24 - sylvie.leroux@pressentiel.fr

A propos de Vivre en famille : Créée en 1993, l'association oeuvre dans l'intérêt supérieur de l'enfant et pour défendre ses droits fondamentaux, à savoir l'accès à la santé, à l'éducation et à une vie décente dans son pays d'origine; le droit à la différence, et notamment l'acceptation du handicap; le droit à la famille. En savoir plus : www.vivre-en-famille.fr